



La Lettre du Verdus

AU SOMMAIRE:

- RAPPEL: AGENCE POSTALE FERMÉE DEMAIN MATIN
- NOUVEL ARRÊTÉ CADRE RÉGLEMENTANT LES RESTRICTIONS D'USAGE DE L'EAU EN FONCTION DES NIVEAUX DE SÉCHERESSE
- D A B EN PANNE



RAPPEL:

En raison du changement de logiciel d'exploitation, l'agence postale sera fermée demain mercredi 7 juin.



Dans un contexte de sécheresse précoce et de nécessaire préservation de la ressource en eau, le préfet de l'Hérault Hugues Moutouh a décidé de modifier, par arrêté, le cadre réglementaire qui régit la mise en œuvre des mesures de restriction des prélèvements et usages de l'eau applicables en fonction du niveau de gravité. Cela a abouti à [l'arrêté cadre sécheresse DDTM34- 2023-05613902 du 24 mai 2023](#).

Ce nouveau dispositif réglementaire, qui se substitue au précédent arrêté cadre départemental de 2018, est le fruit d'une large concertation des acteurs locaux réunis au sein du comité ressource en eau, ainsi que d'une consultation du public.

Compromis entre la nécessité de préserver la ressource en eau et la prise en compte des intérêts économiques, agricoles ou sociaux du territoire, ce nouveau cadre réglementaire modifié est applicable au 1er juin 2023 et prévoit:

- Une évolution des seuils de déclenchement des mesures de restriction, conformément aux plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) qui fixent des débits d'objectif d'étiage et des débits de crise.
- Des mesures de restriction plus progressives, proportionnées, et justes dans le partage de l'effort entre tous les usagers en fonction de l'état de la ressource en eau. L'objectif est de permettre globalement une diminution de 30 % de l'ensemble des prélèvements en période d'alerte, et de 50 % en alerte renforcée. En situation de crise, les prélèvements d'eau seront

suspendus pour les usages non prioritaires.

Plus d'informations [ici](#)

Pour accompagner la mise en œuvre de ce nouvel arrêté cadre, le préfet de l'Hérault a signé un nouvel arrêté de restriction [N°DDTM34-2023-05-13904 du 31 mai 2023](#) maintenant les niveaux de gravité actuellement en vigueur sur le département.

Point de situation au 1er juin 2023 [ici](#)

Saint Guilhem reste donc en alerte renforcée, vous trouverez les mesures de restriction actualisées aux [pages 44 à 47 du nouvel arrêté cadre](#)

(nous ne pouvons malheureusement pas les faire apparaître de façon lisible directement sur la Lettre du Verdus, elles seront aussi affichées)

Certain-e-s d'entre vous ont dû le constater, le distributeur automatique de billets est en panne depuis le 1er juin. La mairie suit ce dossier depuis le 1er jour, et a sollicité plusieurs fois la société de dépannage qui s'est d'ores et déjà déplacée. Mais la panne n'a pu être résolue et c'est désormais la société du fabricant qui doit intervenir, et qui s'est engagée à résoudre notre problème au plus tard ce jeudi.

mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

